

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 28 JUIN 2018
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

1°) a renouvelé, à l'UNANIMITE, les différentes aides scolaires et a approuvé, à l'UNANIMITE, leur mode de versement.

2°) a fixé, à l'UNANIMITE, le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure, à compter du 1^{er} janvier 2019, à 15,70 euros par m² au lieu de 15,50 euros conformément à la Loi.

3°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune et le Conseil Départemental concernant les travaux au carrefour Route de Guînes et Rue Armand Lefebvre.

4°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer une convention d'entretien entre la Commune et le Conseil Départemental concernant les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du carrefour Route de Guînes et Rue Armand Lefebvre.

5°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer une convention entre la Commune et les Voies Navigables de France concernant la mise en place de pontons sur le canal de Guînes et sur le canal de Calais.

6°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation spécifique entre la Commune et les Voies Navigables de France concernant la mise en place d'une passerelle sur le Pont de COULOGNE permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

7°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec ATC France portant mise à disposition d'un terrain au lieudit « Les Hauts Champs », cadastré section AN n° 22 afin d'exploiter un point haut et d'y accueillir tous équipements et tous occupants dans le respect de la réglementation en vigueur.

8°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local concernant la démolition du bâtiment situé Route Départementale 943 et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

9°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance) pour l'achat et l'installation de caméras de vidéosurveillance et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

10°) a accepté, à l'UNANIMITE, une mise à jour de la liste des grades pouvant bénéficier de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) à l'ensemble des agents communaux, à compter du 1^{er} janvier 2018.

11°) a donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable à la mise à jour du tableau des grades pouvant bénéficier de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité).

12°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord sur le tableau des effectifs mis à jour avec une date d'effet au 1^{ER} Août 2018.

13°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à procéder aux recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents en fonction de la constatation des besoins et à déterminer les niveaux de recrutement.

14°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer des contrats Parcours Emploi Compétences et a accepté toutes les subventions et aides afférentes.

15°) a validé, à l'UNANIMITE, les modalités du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

16°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à relancer le marché de fourniture de combustibles, d'entretien des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

17°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour allouer les subventions suivantes :

- 700 euros à l'association Ad'Lib dans le cadre de l'animation de la fête de la musique,
- 150 euros à l'association « les bourgeoises d'Antan » dans le cadre de leur participation aux Octofolies,
- 368 euros à l'association Roger Macke pour la fête du Marais,
- 150 euros à l'association « La bibliothèque des patients du Centre Hospitalier et de l'EHPAD ».

18°) a émis, à l'UNANIMITE, un avis favorable au principe de la participation de la Commune pour les frais d'inscription des élèves mineurs fréquentant le Conservatoire à Rayonnement Départemental et l'Ecole d'Art « Le Concept ».

19°) a donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable au rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

20°) a pris acte de la présentation du rapport de la Commission d'Accessibilité 2017.

Questions supplémentaires :

21°)

- a validé, à l'UNANIMITE, le principe de paiement par la Commune des frais d'extension du réseau électrique nécessaires à la réalisation des 20 logements, Rue des Saules,

- a validé, à l'UNANIMITE, le principe de remboursement de la somme de 10 776,38 euros par Habitat Hauts de France,

- a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cette opération avec la Société Habitat Hauts de France ainsi que toute pièce à intervenir.

22°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental afin de permettre la diffusion de la Bibliothèque numérique départementale auprès des usagers.

23°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département du Pas-de-Calais concernant l'inscription de la médiathèque dans le nouveau plan de développement de la lecture publique dans le département du Pas-de-Calais 2017/2022.

Le 03 Juillet 2018

LE MAIRE,

Alain FAUQUET